

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	04.02.2015			DFS	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Conseil d'Etat		Lié à: ad 14.032
Titre: Amendement au projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 37.000.000 francs permettant un cautionnement simple pour l'Hôpital neuchâtelois nécessaire à ses investissements		
Contenu: Article premier Le Conseil d'Etat est autorisé à donner le cautionnement simple de l'Etat, à concurrence de <u>20.000.000</u> francs au maximum, en garantie des engagements financiers de l'Hôpital neuchâtelois nécessaires à ses investissements.		
Motivation (facultatif):		

